



COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Jeudi 31 mars 2016

Présents : François AMBOLET, Jean COUDERT, Jean-Louis CHEMIN, Françoise DAVID-SCIARA, Yvon LE GALL, André LE POTTIER, Céline MENIL.

Excusés : Annette ENTRAIGUES, Christian LATRY, Nicole PETITOT, Stéphane RAVAILLE (pouvoir à F. AMBOLET), Marie-Denise RISS-COLY, François VELLAS, Jeanne URVOY.

1. Approbation du compte rendu du CA du 3 février 2016

Après correction de 2 erreurs de frappe, le Compte rendu est approuvé à l'unanimité des présents.

2. Les finances

Le trésorier distribue un document pour l'exercice 2015, le compte de résultat, le bilan passif et actif et la balance globale définitif

L'année 2015 s'achève en négatif : - 1051,88 €(- 7475, 62€en 2014)

Les chiffres étant arrêtés, les comptes de résultats sont approuvés à l'unanimité des présents.

Par souci de cohérence et concernant les chiffres des cotisations, il est décidé de prendre le nombre d'adhérents du mois de juin de l'année précédente. Un courrier sera envoyé dans ce sens à la prochaine rentrée.

Une liste mise à jour des Universités adhérentes et à jour de la cotisation est demandée au trésorier pour l'AG et devra parvenir à Céline MENIL avant le 10 mai afin de pouvoir la joindre à la convocation à l'AG (voir le règlement intérieur)

Une demande d'une simplification de présentation des comptes est préparée : 1 seul tableau pour tous les comptes présentés avec 3 colonnes : 1 pour les dépenses réalisées en 2015, 1 pour les dépenses effectives de 2016 (à la date de l'AG), 1 pour la prévision de budget 2017.

Augmentation des cotisations : à aborder dans le point Finances de l'ordre du jour de l'AG

La meilleure des pistes reste l'augmentation des adhérents pour revitaliser l'union.

Dans le tableau existant des universités cotisantes, pour une meilleure lisibilité et aussi pour une photographie exacte de nos adhérents, il ne faut pas conserver celles qui se sont retirées de l'Union.

3. Préparation des Assises et de l'Assemblée générale

A ce jour sur les 6 communications programmées, 5 ont été confirmées

La présidente a envoyé une lettre d'invitation à M. Thierry MANDON, secrétaire d'Etat chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et à Mme BOISARD qui a remplacé Mme Laurence ROSSIGNOL au secrétariat d'Etat chargé de la Famille, des Personnes Âgées et de l'Autonomie au Ministère des Affaires Sociales et des droits des Femmes.

L'ordre du jour de l'AG est ensuite établi. Conformément à l'article 10 des statuts, seules les UTA à jour de leur cotisation ce 14 juin auront droit de vote.

Lorsqu'une UTA est absente, elle peut envoyer un pouvoir nominatif avec le nom d'un délégué d'une UTA présente en s'assurant au préalable que cette dernière puisse le prendre. Chaque délégué présent ne peut avoir que 2 procurations (v. statuts)

L'UTA absente peut également envoyer un pouvoir non nominatif à la présidente. Les pouvoirs non nominatifs seront distribués à des membres du CA et tirés au sort.

Elections : les 3 administrateurs en fin de mandat se présentent : Nicole PETITOT, Marie-Denise RISS-COLY, Stéphane RAVAILLE. Mme Jeanne URVOY a transmis à la présidente une lettre de démission de ses fonctions d'administrateur à partir du 1^{er} mai 2016.

Par conséquent dans le collège des structures administratives : 3 postes sont à pourvoir.

Le CA de constitution du bureau se tiendra le lendemain de l'AG ; les administrateurs élus qui souhaiteront présenter leur candidature à la fonction de président(e) pourront ainsi préparer et proposer leur profession de foi. Les membres présents à ce CA du 31 mars votent à l'unanimité le principe d'élire une personne et un projet : déclaration d'intentions et d'orientation.

4. Le prix de la recherche

Cette année est une année de remise du prix. Jusqu'à présent une somme de 500 € était inscrite au budget pour récompenser les lauréats, qui reçoivent également une médaille. Très souvent la somme attribuée n'est pas redistribuée aux participants à l'œuvre primée.

Lors de la discussion concernant une récompense plus gratifiante pour les lauréats, l'idée émise serait d'inviter le(s) gagnant(s) du 1^{er} prix à présenter le travail effectué lors des Assises suivant le concours avec prise en charge par l'UFUTA pour 1 personne. Et chaque auteur primé recevrait une médaille comme précédemment et un diplôme.

5. Discussion autour de la convention

Reprise du document transmis par J.L. CHEMN à savoir « le texte de la convention avec, en rouge des passages plus particuliers et en bleu les questions qui peuvent se poser. Ces questions + le contenu général de cette convention + une méthode pour son utilisation justifient que l'on y consacre une journée des présidents et des directeurs. (Encore faut-il que l'on ait déblayé le dossier avant) » quelques remarques :

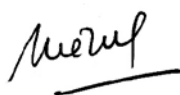
- Ce texte représente une inflexion de la politique.
- Les UTL et UTA de base sont engagées par cette convention
- Engagement 1/3 1/3 1/3 (UTA / UFUTA / Ministères) ? L'UFUTA représente toutes les UTA et a signé en leur nom
-

Revenir sur le lien organique après réception des réponses à un questionnaire qui sera envoyé : C'est ce lien qui nous distingue des UP.

Le travail de réflexion de JL Chemin : les Assises de Gap pourraient être une 1^{ère} étape pour une réunion de travail. Il faudrait présenter la convention et distribuer le questionnaire lors de ces Assises ; faire connaître les obligations et savoir quels sont les avantages espérés.

La secrétaire

La présidente de l'UFUTA



Céline MENIL



Françoise DAVID-SCIARA